Vincent Simon: « *Avec le temps, on finit par savoir qui l'on a de grandes chances de croiser le week-end !* »

En moyenne à quelle fréquence viens-tu en horaires décalés (HD)?
Ma présence en HD est très variable. La fréquence a progressivement augmenté pendant mon doctorat pour atteindre un pic durant ma quatrième année, où j'étais présent quasiment tous les week-ends. Maintenant que je suis IR, je viens moins souvent, mais ça dépend des périodes.

Quelles sont tes missions quand tu viens en HD?
Lorsque je suis en HD le week-end, c'est souvent pour réaliser des expériences d'histologie, dont les protocoles sont longs (4-5 jours) et que je ne peux pas toujours débuter un lundi. La durée de ma présence est donc variable, ça peut aller de quelques heures à la journée entière. L'autre raison est le suivi post-opératoire des souris, qui n'est pas censé s'interrompre le week-end. Parfois, il a pu m'arriver de venir pour faire des acquisitions d'images, couper des cerveaux ou faire des chirurgies, lorsque les équipements communs étaient indisponibles durant la semaine sur de longues périodes.



Vincent Simon, Eq D. Cota

« Je garde toujours mon téléphone avec moi. »

Croises-tu d'autres agents?
Oui, je croise quasiment toujours d'autres agents, et ce sont souvent les mêmes ! Avec le temps, on finit par savoir qui l'on a de grandes chances de croiser le week-end !

Peux-tu expliquer la démarche pour t'inscrire en HD? Elle te prend combien de temps?
La démarche est simple : il suffit de faire une déclaration dans l'onglet « Horaires Décalés » sur l'intranet. L'avantage est qu'on peut dupliquer une déclaration précédente pour la ré-utiliser. La première déclaration peut prendre un peu de temps car il faut remplir toutes les parties (nature du travail, risques, mesures de protection, etc.), mais une fois que c'est fait, la ré-utilisation permet de faire de nouvelles déclarations en moins d'1 minute. Il y a également une fonction pour rechercher les autres agents qui seront sur place et s'assurer ainsi qu'on ne sera pas isolés. Après que la déclaration est faite, elle est transmise au chef d'équipe, puis au chef d'unité pour validation.

Est ce que tu connais les conduites à tenir en cas d'accident sur une personne ou dans le bâtiment (incendie, fuite..)?
Je n'ai jamais eu le « plaisir » de devoir gérer une fuite en HD, mais un gros incendie à 21h30, une chambre froide en panne et un doigt coupé sur un cryostat un samedi, oui ! Les procédures à suivre sont affichées au mur, et je garde toujours mon téléphone avec moi.

Selon toi qu'est ce qui pourrait être amélioré dans la procédure d'HD?
Je pense que la procédure d'HD a bien évolué, surtout depuis que la limite du « mercredi 12h » comme dernier délai pour un HD du week-end a été largement assouplie. C'était la raison principale pour laquelle de nombreux agents ne se déclaraient pas (ou plus) sur l'intranet. Désormais, j'ai l'impression que cette situation est beaucoup plus rare. Le seul bémol est la lourdeur du formulaire, qui nous « oblige » à remplir une liste de risques, même lorsque l'activité que l'on va réaliser n'en comporte pas (pesée de souris par exemple) *(note de la rédaction : Il y a des risques présents à l'animalerie : morsures, griffures, allergies…☺)*. Mais encore une fois, la possibilité de dupliquer une demande d'HD précédente facilite grandement la procédure.

Propos recueillis par M. Maitre et A. Amadio